

**Compte-rendu du conseil d'école du deuxième trimestre  
lundi 8 mars\_ salle de la métairie \_ 18h- 20h25**

Etaient présents :

Mme REJOU	Professeur des écoles
Mme CORNEE	Directrice
M THOMASSON	Maire de la commune
Mme DELAGE	DDEN (Délégue Départementale de l'Education Nationale)
Mme Anne-Charlotte JEAN, Mme Floriane LACHAUME	Représentants des parents d'élèves Titulaires

Suite au nouveau protocole sanitaire, le conseil d'école a lieu en réunion en présentiel avec 6 personnes maximum, en veillant à la représentation de chacune des parties (pas de quorum en conseil d'école) : DDEN, enseignants, collectivité et parents d'élèves (de type 1; 2; 1; 2).

Des mails portant sur un des points de l'ordre du jour à cette réunion ont été envoyés en amont pour permettre à chacun d'avoir les éléments de réflexion.

Pour les personnes qui n'assisteront pas au conseil d'école, ils peuvent la suivre à distance par l'intermédiaire de téléphones mis sur haut-parleur pour suivre les conversations. Des tests avec les portables pour vérifier le réseau dans la salle métairie ont été faits et communiqués aux membres: très bonne communication avec opérateur Bouygues, assez bonne avec orange, pas bonne avec SFR et pas de WIFI. La 4G n'est pas toujours accessible avec les téléphones qui ont été utilisés pour le test.

Pour les enseignants, la réunion a été préparée et faite en amont, ils resteront joignables si besoin aux horaires du conseil.

~~~~~

## **◆ Organisation du temps scolaire à la rentrée 2021**

Pour ce point noté à l'ordre du jour, les informations ont été envoyées par mail par la directrice ainsi que le matériel de vote afin que chacun des membres du conseil d'école puisse voter.

Mail informatif du jeudi 25 février 2021 :

La décision d'organisation de la semaine scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. Les horaires actuellement mis en place à l'école ont été arrêtés à la rentrée 2018. Cette organisation arrivera donc à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

En conséquence, il convient de s'interroger sur le renouvellement à l'identique des horaires scolaires ou sur leur modification.

M le Maire devra renvoyer avant le 2 avril à M l'Inspecteur de l'EN le formulaire de proposition de renouvellement ou modification de l'organisation scolaire de l'école.

Le procès verbal faisant figurer l'avis du conseil d'école doit être joint à ce document.

Avis des membres sur école à 4 jours ou 4.5 jours et horaires

1<sup>ère</sup> question : avis des membres sur semaine à 4,5 jours (cadre général) ou semaine à 4 jours (cadre dérogatoire)

2<sup>ème</sup> question : avis des membres sur les horaires (à l'identique ou à modifier)

La directrice a envoyé un autre mail le 25 février pour compléter les informations au sujet de l'organisation de la semaine scolaire afin que tous les membres disposent de la même information. (voir annexe 1)

Précision suite à cela : les horaires du bus dépendent des ramassages des collèges et donc des horaires de fin de cours du collège de secteur.

Les représentants de parents d'élèves ont consulté les familles pour recueillir leur avis.

Pour rappel les questions étaient celles-ci :

1. Reconduction de la semaine à 4 jours : - oui - non

2. Maintien des horaires actuels : - oui - non.

Les représentants de parents ont recueilli 54 réponses avant le lundi 8/03, qui ont donc été prises en compte pour le vote des représentants de parents :

- 2 sans réponse

Question 1 : 48 oui, 3 non, 1 sans réponse

Question 2 : 50 oui, 2 non

Les représentants de parents ont recueilli 7 réponses après le lundi 8/03 :

Question 1 : 4 oui, 3 non

Question 2 : 5 oui, 2 non

Résultats du vote à bulletin secret : voir PV en annexe 3

13 votants sur les 13 membres du CE :

84.6% pour la semaine de 4 jours

92.3% pour conserver les horaires identiques

## **◆ Vie de l'école / Activités des classes**

### **❖ Vie de l'école-Organisation :**

#### Absences enseignants/AVS

- Angélique Thévenot a été absente les 19 et 20 novembre et a été remplacée par Mme Leroy.
- Mme Parcelier a été absente les 18 et 19 janvier. Elle a été remplacée par Mme Héloïse BONNET et Mme Liselotte LEGER.
- Mme Pivois-Martin a été absente le vendredi 22 janvier matin. Elle n'a pas été remplacée.
- Mme Parcelier a été absente les jeudi 21 janvier et jeudi 28 janvier matins et a été remplacée.
- Mme Fageol-Lemao, AVS (auxiliaire de vie scolaire auprès d'élèves handicapés), a été absente et non remplacée du 22 février au 5 mars inclus.

#### Absences employées communales

- Mme Cathy Galvagnon a été absente du 21 septembre jusqu'au 30 novembre inclus et du 14 janvier aux vacances de février. Elle a été remplacée sur les services de cantine, garderie. Elle n'a pas été remplacée sur le temps de classe des GS.

A partir de la rentrée du 22 février, elle travaille à mi-temps pendant 3 mois. Par conséquent, elle embauche dorénavant à 12h et ne sera donc plus dans la classe des GS le matin.

Suite à cela, l'emploi du temps de Mme Dupuis (Babeth) a été adapté pour qu'elle puisse assurer le ménage du protocole sanitaire et apporter une aide pédagogique aux 2 classes sur un moment de la matinée.

En conséquence, le goûter du jeudi autour de la distribution d'un fruit est suspendu car il nécessite une mise en œuvre qui demande davantage de temps (présentation, description, petits jeux de devinettes autour des sens, nettoyage des tables etc) qui n'est pas possible de réaliser pour le moment.

Une représentante de parents demande si une solution de remplaçant est envisagée pour la classe de GS. La directrice indique qu'elle souhaitait aussi poser la question d'une part pour cette année en cours mais également en prévision de l'organisation des classes pour l'année prochaine. Il serait important d'avoir cette donnée courant mai sur l'encadrement pendant les temps scolaires afin que nous puissions organiser les classes en conséquence.

Par exemple, une classe de GS/CE1 (ou autre) peut être envisagée avec une ATSEM mais ne peut pas l'être si la maîtresse est seule à gérer ses 2 groupes aux besoins très différents.

M le Maire confirme que le mi-temps thérapeutique de cette employée est entièrement dévolu sur le temps de cantine et de ménage pour ces 3 mois.

Il espère que l'employée pourra reprendre à temps complet à la fin de cette période. Il assure que l'autre employée (Vanessa) restera sur le complément de poste (cantine, garderie) jusqu'aux vacances d'été.

Il indique que le personnel de gestion n'a pas de personnel remplaçant.

Il explique aussi qu'il sera difficile de répondre au sujet de l'organisation du personnel attribué à l'école pour l'année prochaine. Il faut attendre la fin des 3 mois et peut-être davantage selon la situation. L'école devra alors se projeter dans les répartitions de classe sans avoir cette donnée.

### Inscription

- Une élève a été inscrite et admise à l'école en classe de GS le 4 janvier 2021.

- Deux élèves ont été inscrites et admises en classes de MS et CM1 le 18 janvier 2021. L'inspection a été contactée pour bénéficier d'un dispositif d'accompagnement étant donné que ces élèves ne parlent pas français. Une brigade a été détachée sur l'école de Journac auprès de l'élève de CM1 sur le créneau des jeudis après-midis (depuis le 4 mars).

### Organisation

L'organisation de la cantine a été modifiée suite aux nouvelles mesures gouvernementales du 14 janvier.

Le service du restaurant scolaire reste organisé selon les horaires habituels.

Les enfants sont quatre par table et par classe. Le service se fait à l'assiette afin de respecter le protocole sanitaire.

Il a été demandé aux familles de fournir une gourde ou une bouteille d'eau remplie pour le repas de la cantine en notant le nom et le prénom de l'enfant sur la gourde.

Durant la première semaine de cette mise en place, il y a eu une adaptation : seuls les enfants d'élémentaire apportent leur gourde, et plus les enfants de maternelle qui ont à nouveau des verres.

Du 25 janvier au 5 février, un personnel supplémentaire a été positionné sur le temps de l'interclasse du midi pour aider au service.

Le 5 février, un mot a été transmis aux familles pour indiquer que les masques « faits maison » ne sont plus autorisés à l'école. Seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 seront autorisés.

### Préparation rentrée 2021, les points d'organisation qui posent question :

- l'emploi « service civique » se termine fin mai
- le nombre d'AVS ne sera peut-être pas le même en fonction du nombre d'élèves notifiés

Par conséquent, l'organisation actuelle notamment au niveau de l'accueil des élèves sera certainement à revoir pour juin et pour septembre 2021.

Les représentantes de parents interrogent sur la mise en place de l'accueil actuel.

Mme Réjou résume la situation : une enseignante au portail, une enseignante entre les 2 classes de l'étage (au niveau de la porte) pour surveiller l'installation des élèves, 1 AVS au niveau des toilettes pour veiller au lavage des mains et conduire les élèves du bus dans le bâtiment d'en face, l'emploi service civique positionné du côté de la classe des CE1/CE2 pour renforcer la surveillance de l'enseignant qui navigue entre classe, toilettes et cour côté garderie.

Les représentantes demandent s'il serait possible d'avoir une personne de la commune sur la base du volontariat sur ce temps d'accueil. M le Maire indique que cela est difficile de trouver une personne sur ce temps spécifique, que cela relèverait d'une convention et que dans ce cas, cela est délicat car il y a des questions de responsabilités auprès de personnes (les enfants). Cela se fait sur la commune mais la personne « conventionnée » effectue des tâches matérielles qui ne comprennent pas la responsabilité d'autres personnes.

Au vu du protocole sanitaire, les enseignantes souhaitent signaler que le nombre de sanitaires et de lavabos actuellement disponibles rend difficiles les nombreux passages aux toilettes. Comme cela prend du temps, les élèves s'impatientent et s'agitent.

M le Maire explique qu'un chauffe-eau a été installé côté garderie pour que les élèves se lavent les mains à l'eau tiède.

La question se pose pour la mise en place de points d'eau extérieurs provisoires. M le Maire explique que cela nécessite d'avoir un point d'eau avec un tuyau et une évacuation. Dans ce cas, ce serait de l'eau froide. La mairie va y réfléchir.

### **❖ APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :**

#### Période 3

| Classe  | Objectifs                                                                                                                                                                                             | Nombres d'élèves concernés                                               |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| MS      | Phonologie : dénombrer les syllabes, les mots qui riment                                                                                                                                              | 11 élèves                                                                |
| CP      | Lecture fluence                                                                                                                                                                                       | Toute la classe par groupes de 4-5.                                      |
| CE1/CE2 | <u>Avec le maître</u> : mathématiques : calcul et mémorisation des tables d'addition<br><u>Avec la maîtresse</u> : mathématiques : mémorisation des tables d'addition et technique de la soustraction | 5 CE1<br>4 CE2                                                           |
| CM1/CM2 | Lecture fluence avec des groupes d'élèves de CP<br>Lecture fluence CM1/CM2 (textes courts à lire en 1 min ou moins avec fluidité)<br>Numération CM2 : lire et placer les fractions sur un axe gradué  | 2 groupes de 4 élèves en CP<br>12 élèves (2 CM2 maths et 10 lecture CM1) |

#### Période 4

| Classe  | Objectifs                                                                                                                                                                                             | Nombres d'élèves concernés                         |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| PS-MS   | Numération, mémorisation des lettres de l'alphabet, mémorisation des prénoms                                                                                                                          | 15 élèves                                          |
| GS      | Numération : conscience du nombre, les décompositions                                                                                                                                                 | 2 élèves                                           |
| CP      | Mathématiques : numération : suite des nombres, décomposition en dizaines et unités.<br>calcul : reprise des techniques d'addition et de soustraction en ligne vues en classe.<br><br>Lecture fluence | 5 élèves<br><br>Groupes de 4 élèves avec rotation. |
| CE1/CE2 | <u>Avec le maître</u> : mathématiques : résolution de                                                                                                                                                 | 6 CE2                                              |

|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                     |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         | problème<br><u>Avec la maîtresse</u> : mathématiques :<br>mémorisation des tables d'addition, technique de<br>l'addition posée avec et sans retenue et lecture,<br>écriture des nombres.                                                                                                                                             | 5 CE1                                                                                                                               |
| CM1/CM2 | Lecture fluence CM1/CM2<br>Numération CM2 : proportionnalité (reconnaître et<br>résoudre des situations de proportionnalité), les<br>nombres décimaux (les lire et les placer sur un<br>axe gradué)<br>Numération CM1 : Les fractions : les lire et les<br>placer sur un axe gradué, les utiliser dans des<br>situations de partage. | 3 élèves de CM1 (lecture<br>fluence)<br>6 élèves de CM2 (lecture<br>fluence)<br>2 élèves de CM2<br>(proportionnalité et numération) |

### **❖ Liaison école-collège :**

Elle a eu lieu le lundi 18 janvier au collège d'Isle, l'ordre du jour étant :

- Les résultats des élèves : tests de positionnement 6ème et autres dispositifs d'évaluation mis en œuvre au collège : exemple tests fluence = 120 mots/minutes

Mme Réjou explique que ces tests sont réalisés par tous les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège et que selon les résultats, les professeurs mettent en place des actions auprès de groupes d'élèves.

Pour répondre à certaines inquiétudes de parents d'élèves, le niveau est hétérogène en CM2 et le demeure bien souvent en 6<sup>ème</sup>. Il n'est pas plus faible à Jourgnac qu'ailleurs, en attestent les bulletins scolaires des anciens CM2 en 6<sup>ème</sup> que nous recevons chaque année.

La professeur d'allemand du collège d'Isle interviendra le 9 mars auprès de la classe de CM2 afin de présenter la section bilangue du collège Jean Rebier et initier les élèves à la langue allemande. La formule d'1h à 1h30 par classe a semblé bien fonctionner puisque 27 élèves se sont inscrits en section bilangue l'année dernière.

### **❖ Dons à l'école / coopérative scolaire :**

Un don de livres a été fait auprès de l'école.

Une famille a donné quelques culottes pour le stock de changes de la classe de GS.

Photographies scolaires :

Le bénéfice de cette opération est de 669€.

Cadeaux de Noël :

- autour de 100€ de la part de l'APE pour chaque classe : livres, jeux de construction et de manipulation, jeux de dextérité et minutie
- livres pour chaque élève par la mairie.

### **❖ Besoins et Aménagements :**

Aménagements suite au premier conseil d'école :

- Les coffres du préau ont été cloisonnés pour éviter que les jouets passent de coffre en coffre entre les classes.
- Le TNI de la classe des CM1/CM2 refonctionne normalement (son et images).
- Suite à l'intervention d'un adjoint de la mairie, il est possible d'imprimer à partir du TNI de la classe des CP.
- L'unité centrale de l'ordinateur de la classe de CP a été remplacée.

#### Aménagements suite aux observations de la vie quotidienne :

- Installation d'un chauffe-eau côté garderie pour avoir de l'eau tiède pour le lavage des mains
- La prise murale de la classe des CP a été réparée et l'interrupteur ne grésille plus.
- Un adjoint de la mairie est intervenu sur le TNI de la classe de GS car le son était de mauvaise qualité. Les grésillements ont ainsi disparus.
- Un rangement adapté a été réalisé pour le tricycle-passager.
- Le bois des bancs de la cour avait beaucoup travaillé et s'était gondolé, ce qui avait fait tordre les fixations. Ils ont été réparés.

#### Besoins :

- Des coupures d'internet et de téléphone par moment
- Les poubelles au niveau des points de lavage de mains sont petites et ouvertes : elles sont donc rapidement pleines. Des poubelles plus adaptées seraient plus appropriées. Depuis la rentrée des vacances de février, deux poubelles d'une contenance plus grande ont été installées au niveau de la garderie et des sanitaires de l'élémentaire.
- des bandes aimantées pour l'affichage dans la classe de CE1/CE2. M le Maire en parle aux cantonniers. L'un d'eux passera voir l'enseignant pour voir où les installer.

M le Maire annonce que la classe des CP sera refaite pendant les vacances d'été (peinture, plafond). Des bandes métalliques seront repositionnées en fonction des besoins à indiquer.

L'équipe enseignante remercie l'ensemble des partenaires pour les actions menées.

### **❖ Interventions**

- Permis internet : une gendarme (Chef Lagarde) a fait une première intervention auprès des élèves de CM1/CM2 pour une présentation fin janvier et reviendra pour effectuer une deuxième et dernière séance de validation.
- Permis piéton : une gendarme (Chef Lagarde) a fait une première intervention auprès des élèves de CE2 pour une présentation fin janvier et reviendra pour effectuer une deuxième et dernière séance de validation.
- Une professeure d'allemand du collège d'Isle, Mme Claire Faucher, interviendra le mardi 9 mars de 13h30 à 14h30 auprès des CM2 pour proposer d'initier les élèves à l'allemand et leur présenter les deux types d'enseignement offerts au collège (bilingue et LV2).

### **◆ Sécurité**

#### **❖ Bilan des exercices incendie**

**❖ Bilan de l'exercice d'évacuation du dortoir en situation de sieste avec les PS/MS le 12/01/2021 :**

Exercice d'évacuation avec Mme Parcelier (enseignante), Mme Dupuis (ATSEM) et Mme Cornée (Directrice).

Protocole d'évacuation (le même qu'en 2013) :

- ne pas s'habiller
- ne pas chercher son doudou
- descendre du lit sans attendre l'aide d'un adulte
- sortir par l'une des deux portes (celle la plus proche de son lit)
- se diriger calmement mais rapidement vers la porte de sortie de la classe, ouvrir la porte et se diriger sous le préau sans attendre un adulte

Signal utilisé : cymbale

Effectif : 20 ,

Absence : 1 ,

Présence : 21 élèves de PS et MS

Temps d'évacuation jusqu'à la porte de la sortie de la classe :

- 1<sup>er</sup> essai : sortie du dortoir en 12 secondes, arrivée du dernier élève à la porte de la classe à 45 secondes

Observations : Tous les élèves sont sortis rapidement. Une élève a couru. Quelques élèves ont pris leur doudou. Certains élèves ont été chercher leurs chaussures et se sont arrêtés pour les mettre. Une élève a pris le temps de refaire son lit et ranger ses affaires.

La maîtresse a expliqué à nouveau de marcher vite sans courir jusque vers la sortie de la classe et a repris des points d'explication.

- 2<sup>ème</sup> essai : sortie du dortoir en 10 secondes, arrivée du dernier élève à la porte de la classe à 45 secondes

Observations :

Une élève est retournée dans le dortoir pour poser son doudou. La même élève que précédemment a couru malgré la remarque au premier essai.

La même élève que précédemment a pris son temps.

Conclusion : L'exercice s'est déroulé correctement : moins d'une minute pour se rendre dans la cour.

#### ❖ Bilan de l'exercice évacuation incendie du 25 février 2021 :

En présence de M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER (adjoints au maire),  
Mme Brigitte DELAGE (DDEN)

|         |             |
|---------|-------------|
| PS/MS   | 46 secondes |
| GS      | 53 secondes |
| CP      | 1 minute    |
| CE1/CE2 | 46 secondes |
| CM1CM2  | 46 secondes |

Pas de remarque.

#### ❖ Plan Particulier de Mise en Sureté :

Celui-ci a été présenté au premier conseil d'école.

#### ❖ Exercice de sécurité « PPMS, confinement » 27 novembre 2020 :

L'alerte et la fin d'alerte ont été données de classe en classe et par appel téléphonique à la classe des CE1/CE2 de M LEMASSON et Mme Héloïse BONNET.

La directrice a relayé le signal auprès de la classe des CP et de la classe des PS/MS en passant par l'intérieur du bâtiment. La collègue des CP a relayé par la porte commune à la classe des CM1/CM2.

Evaluations :

L'exercice a été effectué de manière inopinée. (Aucun enseignant n'avait été averti).

L'alerte et la fin d'alerte ont été entendues par tous.

Les lieux de confinement correspondent aux classes. Chaque classe a une chemise PPMS qui contient les consignes, main courante, rôles des personnels, documentations et fiches à jour...

Les lieux de confinement disposent de fournitures pour des activités occupationnelles, de toilettes et point d'eau accessibles, la mallette PPMS n'est pas complète, il manque le matériel du style radio à piles, lampes de poche avec piles, gobelets, essuie-tout, bouteille d'eau...

Tous les lieux de confinement peuvent accéder à la pharmacie de l'école (3 lieux : garderie, toilettes élémentaires, toilettes maternelles)

Bon déroulement de l'exercice avec cette procédure d'alerte.

## ❖ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

C'est un document qui a été rédigé et présenté il y a quatre ans. Le but de ce document est d'évaluer les risques professionnels.

Ce document est actualisé chaque année.

Le DUERP est un outil destiné à faciliter le dialogue entre les personnels, la hiérarchie et les collectivités territoriales. Il permet de faire un diagnostic, de dresser un état des lieux en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Depuis 2017-2018, il a fallu le remplir sous une autre forme : sur le portail numérique de l'académie de Limoges.

Lors de la mise à jour de celui-ci, des éléments ont été supprimés, modifiés ou créés par rapport aux situations que rencontre notre école. Cette année, les mises à jour portent sur :

### Création de risques :

Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions) / environnements de travail

- Connexion à internet, téléphonie (téléphone(s) qui ne fonctionne(nt) pas par moment)

M le Maire explique que c'est un problème récurrent dans le bourg. La fibre devrait être installée à Jourgnac fin 2022/début 2023.

Pour le téléphone, un changement d'opérateur a été réalisé.

### Risques liés aux équipements de travail

- Masques distribués par EN (masques qui glissent du nez et qu'il faut remonter, rentrent dans la bouche quand on parle, occultent la voix)
- Tenue de travail

### Modification

Risque lié aux produits et émissions de déchets

le contrôle du taux de radon est dans la norme (information en 2015/2016)

La qualité de l'air est satisfaisante (information fin nov 2019)

### Suppression :

Risque lié au manque d'hygiène :

- pas de moyens d'essuyage des mains à usage unique
- absence de Gel hydro-alcoolique dans chaque classe

Circulation dans l'établissement à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (routier ou piéton)

Intervention d'une entreprise extérieure

- Les locaux ou l'enceinte de l'école sont accessibles à des personnes extérieures pendant le temps scolaire

usage des locaux hors education

- Les locaux de l'école (bibliothèque) sont utilisés en dehors du temps scolaire

#### Troubles Musculo Squelettiques

##### Salle informatique :

- configuration centrale des ordinateurs inadaptée aux pratiques pédagogiques

#### Sécurité

- Absence de fixation pour vidéo-projecteur qui entraîne la mise en place quotidienne de branchements et de fils à travers la classe

#### Autres risques (charge nerveuse, risques psychosociaux, agressions)

- difficulté à joindre la cellule de remplacement

#### Ergonomie

- Besoin d'occulter la luminosité pour l'utilisation du vidéo-projecteur

#### Risques liés aux environnements de travail

- Pas de rangement pour le matériel de motricité

D'autre part, suite à la mise à jour du DUERP, des cahiers ont été mis en place pour servir de :

**Registre de santé et sécurité** : article 3-1 du décret 82-453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

C'est un cahier de doléances concernant les problèmes ponctuels de santé et sécurité au travail.

Trois registres « santé et sécurité » doivent être mis en place :

- un registre pour les personnels de l'éducation nationale ;
- un registre pour les personnels de la collectivité territoriale ;
- un registre pour les usagers (parents).

(Des modèles seront élaborés et vous seront proposés ultérieurement).

Il est mis à la disposition des agents, usagers (parents) pour noter tout problème relatif à l'hygiène et la sécurité et les suggestions qu'ils apportent. Le directeur précisera la suite qu'il envisage de donner à ce signalement.

#### Objectifs :

- Permettre à tout personnel ou usager de signaler une situation considérée comme anormale
- Assurer la traçabilité de la prise en compte du problème
- Conserver un historique des problèmes et des solutions apportées
- Fournir des indications aux dispositifs départementaux en matière d'hygiène et sécurité.

**Registre de signalement de danger grave et imminent** : article 5-8 du décret 82-453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

C'est le registre qui permet, en cas de danger grave et imminent, d'utiliser son droit de retrait en toute légitimité, sans sanction administrative ni financière.

Deux registres doivent être mis en place :

- un registre pour les personnels de l'éducation nationale ;
- un registre pour les personnels de la collectivité territoriale.

A la suite du signalement d'un danger grave et imminent soit par l'agent directement concerné soit par un membre du CHSCT, il convient que celui-ci soit recueilli de façon formalisée par le biais du registre spécial mentionné à l'article 5.8 et tenu sous la responsabilité du chef de service.

Ces différents cahiers ont été placés au niveau des étagères du photocopieur (entrée classe des CP) et sont disponibles pour les différents personnels ou usagers (parents).

La directrice demande à veiller à l'avertir si une personne note une doléance sur ceux-ci pour qu'elle aille consulter le cahier correspondant.

M le Maire indique que la mairie a également mis à disposition au niveau du secrétariat un cahier de doléances pour le personnel y compris les enseignants.

Par rapport à la sécurité, il annonce que les blocs de secours seront vérifiés pendant les vacances d'été.

## ◆ **Préparation de la rentrée 2021**

### ❖ **Présentation en distanciel de l'école pour remplacer les portes ouvertes**

Les portes ouvertes n'ont pas lieu. Une présentation sera disponible sur le site de la mairie avec des documents joints qui sont distribués lors des portes ouvertes.

Les représentantes de parents demandent s'il y aura une vidéo et un accueil individualisé pour visiter l'école.

La directrice indique qu'une présentation a été préparée avec Mme Cécile Parcelier, enseignante des PS. : présentation générale, présentation de la classe, modalités d'inscription. Un accueil individualisé auprès de chaque famille n'est pas prévu.

Pour les images, elles seront sous la forme de photos mais pas de vidéo.

## ◆ **Questions diverses** : Les questions sont en annexe 2

- 1) En cas d'urgence, lors des temps scolaires (ex : imprévu d'un parent pour venir récupérer son enfant à 16h15), il semble difficile de joindre quelqu'un à l'école. Le répondeur de l'école est-il consulté afin que la maîtresse concernée et l'enfant ou les enfants soient prévenus ? d'après nos informations des parents ne sont pas parvenus à joindre l'école.

Depuis qu'il y a un emploi service civique à l'école, ce dernier consulte les répondeurs en journée et apporte ensuite l'information dans les classes. Sinon, ils ne sont consultés qu'en dehors des heures de classe.

Les enseignantes font leur possible pour répondre sur le temps scolaire et transmettre l'information mais parfois en plein milieu d'une séquence pédagogique ou de la préparation de sortie des classes, il est difficile d'y répondre.

Les enseignantes ont également remarqué des dysfonctionnements : lorsque le téléphone sonne et qu'on décroche, il n'y a pas de tonalité et d'interlocuteur.

Une transmission via la mairie en cas d'urgence peut-être faite : cela est arrivé une fois.

- 2) Le même problème a également été rencontré lors des temps de garderie. Au vu du bruit sur ce temps d'accueil, il peut arriver que Babette n'entende pas le téléphone. Quelle solution peut être apportée ?

M le Maire fera le point avec l'agent concerné.

- 3) Etant donné le contexte actuel, est-ce que des activités ont repris, comme des sorties, l'intervention d'animateurs extérieurs (récréa-sciences...)?

Pour le moment, le contexte sanitaire étant inchangé voire pire, il n'y a pas de sortie envisagée.

L'ensemble des spectacles et visites a été annulé et aucune inscription n'était possible. De rares sorties ou interventions ont été envoyées aux écoles, pas forcément d'ailleurs proposées pour la période actuelle mais pour plus tard quand la situation sera plus favorable.

Nous n'y avons pas donné suite car le protocole sanitaire nous semblait insuffisant.

Pour les interventions, quelques unes ont eu lieu mais elles ne font pas intervenir de manipulation de matériel.

Par rapport aux sorties (il a été évoqué promenade dans les bois), il faut garder une dimension pédagogique aux projets.

Par rapport aux activités sportives, ils font de l'EPS 2 fois par semaine dans chaque classe de l'élémentaire lorsque les conditions climatiques le permettent.

Une priorité est donnée aux apprentissages des programmes scolaires car les quelques mois de confinement ont retardé les apprentissages qui demandent à être davantage approfondis.

- 4) Temps scolaire de la classe des petites et des moyennes sections :

Mme Cornée vous avez informé les représentants des parents d'élèves des aspects légaux des temps scolaires pour la consultation des temps scolaires. Vous nous avez précisé que :

-les journées doivent être d'une durée de 6h maximum,

-la pause du midi doit être d'une durée de 1h30 minimum,

-une semaine d'heures d'enseignement ne doit pas dépasser 24h,

Comment se fait-il que cela ne soit pas appliqué à la classe de PS et MS ?

En effet, ils ont des journées de 6h30, une pause d'une heure le midi. De ce fait 26h par semaine. Une dérogation avec l'inspection a-t-elle été signée dans ce sens ? Si non, pourquoi le cadre réglementaire n'est-il pas appliqué ?

Les élèves de PS/MS comme l'ensemble des élèves de l'école ont comme horaires scolaires : 8h45-12h/13h30-16h15.

La sieste débute donc sur le temps péri-scolaire comme demandé il y a plusieurs années par l'Inspection Académique pour respecter le rythme des enfants.

M le Maire rajoute une question par rapport à l'organisation d'un goûter de Pâques sur le temps scolaire.

La réponse peut être favorable si et seulement si le protocole sanitaire est respecté en décalant les groupes pour ne pas que les élèves soient tous en même temps à la cantine, pour respecter les distances et aérer la salle entre les groupes.

Fête de l'école : dans le cas où il y aurait une fête de l'école, l'APE a réservé le week-end du 26 juin. A ce jour, l'école ne s'y engage pas, cela dépendra de la situation sanitaire et du protocole.

Annexe 1 : informations complémentaires envoyées par mail le 25/02/2021 sur le sujet de l'organisation scolaire

Par rapport aux modalités d'organisation de la semaine scolaire, aucune organisation ne peut prévoir :

- des demi-journées de + de 3h30
- des journées de + de 6h,
- une pause méridienne inférieure à 1h30,
- un enseignement réparti sur moins de 24h hebdomadaires
- un enseignement réparti sur moins de 8 demi-journées.

Le cadre général correspond à 9 demi-journées dont le mercredi matin et des journées de 5h30 maximum.

Le cadre dérogatoire correspond à 3 cas de figures :

- 9 demi-journées avec avec au moins une journée de plus de 5h30 sous réserve de production d'un PEDT
- ou 8 demi-journées dont 5 matinées sous réserve de production d'un PEDT
- ou 8 demi-journées (4 jours)

Dans le cadre dérogatoire, il est nécessaire de joindre à la demande le PV du conseil d'école et la demande de la commune.

Par rapport à la question des horaires de l'école :

Dans le cas de modification, il faut que cela s'accorde avec les transports scolaires.

Au niveau de l'école, nous n'avons pas reçu d'information de changement d'horaires pour le transport scolaire. Il me semble donc qu'on ne peut pas envisager de modifier les horaires d'entrée et de sortie d'école.

La modification peut porter sur les horaires de l'interclasse (pause méridienne).

Mme l'Adjointe au Maire a soumis la question à l'école à ce sujet avant les vacances pour savoir si cela pouvait avoir un intérêt ou non de le faire.

Je peux vous présenter notre réponse. A cette question, l'avis des enseignants était "non favorable" car un décalage des horaires entre les classes ne permettrait plus de mettre en place le décloisonnement en début d'après-midi (décloisonnement : Cécile Parcelier intervient auprès de groupes d'élèves tous les jours en début d'après-midi pour dédoubler les classes de l'élémentaire sur des séances d'apprentissages comme par exemple la résolution de problème ou la lecture).

Pour le vote, je confirme que les membres du conseil d'école recevront le matériel de vote pour se prononcer sur ce sujet. (exemple : le matériel de vote sera distribué aux 5 représentants de parents titulaires même s'il n'y a que 2 représentants de parents présents lors du conseil d'école)

**QUESTIONS/REMARQUES DES PARENTS CONSEIL D'ECOLE**  
**MARS 2021**

- 1) En cas d'urgence, lors des temps scolaires (ex : imprévu d'un parent pour venir récupérer son enfant à 16h15), il semble difficile de joindre quelqu'un à l'école. Le répondeur de l'école est-il consulté afin que la maîtresse concernée et l'enfant ou les enfants soient prévenus ? d'après nos informations des parents ne sont pas parvenus à joindre l'école.
- 2) Le même problème a également été rencontré lors des temps de garderie. Au vu du bruit sur ce temps d'accueil, il peut arriver que Babette n'entende pas le téléphone. Quelle solution peut être apportée ?
- 3) Etant donné le contexte actuel, est-ce que des activités ont repris, comme des sorties, l'intervention d'animateurs extérieurs (récréa-sciences....) ?
- 4) Temps scolaire de la classe des petites et des moyennes sections :

Mme Cornée vous avez informé les représentants des parents d'élèves des aspects légaux des temps scolaires pour la consultation des temps scolaires. Vous nous avez précisé que :

- les journées doivent être d'une durée de 6h maximum,
- la pause du midi doit être d'une durée de 1h30 minimum,
- une semaine d'heures d'enseignement ne doit pas dépasser 24h,

Comment se fait-il que cela ne soit pas appliqué à la classe de PS et MS ?

En effet, ils ont des journées de 6h30, une pause d'une heure le midi. De ce fait 26h par semaine. Une dérogation avec l'inspection a-t-elle été signée dans ce sens ? Si non, pourquoi le cadre réglementaire n'est-il pas appliqué ?

### Annexe 3

### Scan du PV concernant le vote sur l'organisation semaine scolaire

Procès verbal  
ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE  
CE du 8 mars 2021

Emargement membres du CE :

|                         |                         |   |
|-------------------------|-------------------------|---|
| Mme Parcelier           | Enseignante             | X |
| Mme Cornée              | Enseignant, directrice  | X |
| Mme Pivois-Martin       | Enseignante             | X |
| Mme Bonnet              | Enseignante             | X |
| Mme Réjou               | Enseignante             | X |
| M Thomasson             | Maire                   | X |
| Mme Frugier             | Adjointe                | X |
| Mme Delage              | DDEN                    | X |
| Mme Anne-Charlotte JEAN | Représentant de parents | X |
| Mme Sakina FELDLE,      | Représentant de parents | X |
| Mme Floriane LACHAUME,  | Représentant de parents | X |
| Mme Christel DAGRON,    | Représentant de parents | X |
| Mme Sandrine SEYCHELLES | Représentant de parents | X |

Procès verbal  
ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE  
CE du 8 mars 2021

|              |                |
|--------------|----------------|
| Académie     | Limoges        |
| Département  | Haute-Vienne   |
| Commune      | JOURGNAC       |
| Type d'école | Ecole primaire |
| N° UAI       | 0870164F       |

Membris du CE :

|                         |                          |  |
|-------------------------|--------------------------|--|
| Mme Pircelier           | Enseignante              |  |
| Mme Cimée               | Enseignant, directrice   |  |
| Mme Pivois-Martin       | Enseignante              |  |
| Mme Bannet              | Enseignante              |  |
| Mme Rajou               | Enseignante              |  |
| M Thomasson             | Maire                    |  |
| Mme Fugier              | Adjointe                 |  |
| Mme Delage              | DDEN                     |  |
| Mme Arne-Charlotte JEAN | Représentante de parents |  |
| Mme Sakina FELDLE,      | Représentante de parents |  |
| Mme Firiane LACHAUME,   | Représentante de parents |  |
| Mme Christel DAGRON,    | Représentante de parents |  |
| Mme Sandrine SEYCHELLES | Représentante de parents |  |

1<sup>ère</sup> question : semaine à 4,5 jours ou semaine à 4 jours

Nombre d'inscrits : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de suffrages pour la semaine à 4,5 jours : 2

Nombre de suffrages pour la semaine à 4 jours : 11

Résultat : 84,6% pour la semaine de 4 jours

2<sup>ème</sup> question : horaires identiques ou modification des horaires

Nombre d'inscrits : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de suffrages pour des horaires identiques : 12

Nombre de suffrages pour des horaires modifiés (à préciser) : 1

Résultat : 92,3% pour des horaires identiques

Fait à Jourgnac, le 08/03/2021

Signature du président de séance

Signature du secrétaire de séance